

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 9 mars 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 9 mars 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 23 membres sur les 35 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20230301

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

Nombre de présents : 16
Nombre de pouvoirs : 7
Total présents et représentés : 23
Nombre de votants : 23
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 23

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 23

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés



Document soumis à la délibération du conseil d'administration du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

15 DECEMBRE 2022

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F -38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

Jeudi 15 décembre 2022 à 13 heures 30,
sous la Présidence de Madame Isabelle GUILLAUME,
dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,
46, avenue Félix Viallet – GRENOBLE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

MM. BOUJUT – DELANNOY – MARECHAL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Mme IONICA

MM. – DANJEAN – MANCINI –

IATS (Collège C)

MM. MIKAC – TERRIER

Étudiants (collège D)

Mme FABRE

Personnalités extérieures

Mme NEUDER

M. ROLLAND

Personnalités qualifiées désignées par le Conseil

Mme GUILLAUME

MM. BRUNET – DEREYMEZ – MUNIER - RUBALDO

Personnalités qualifiées nommées par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Mme BAYLE-GUILLEMAUD

Représentant de la rectrice d'Académie de Grenoble

Mme CATY-JOUAN (en visio)

Autres membres de droit

MM. BENECH – FRASES – HEMART

Invités

Mmes CARON – CHEVALLET – CHIRAT – DARIE – DELPECH – DESSAUX – FARASTIER – GROS – PERRIER – RIU – VILCOT – ZIN

MM. BALESTRA - BRISSAUD – MENDES –PARISSIS – PASTUREL – PIGNARD – PROTASSOV – QUEMA – SCORDEL

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Mme GIRERD-POTIN – NOEL

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

MM. BLOCH - PARRY

IATS (Collège C)

Mme ZALKIND

Étudiants (collège D)

Mmes BOSSI – SOUCHET – WANG

MM. COLIRE – COURTOIS – HEYBERGER – SABRE – WADOUX

Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes

M. LAKHNECH

Personnalités extérieures

Mme BERANGER

MM. BAILE – LABRIET – DAUCE

Personnalités qualifiées désignées par le Conseil

Mme BRUNEAUX

MM. BORNECQUE – GODEFROY – PEROTIN – ROUX-FOUILLET – SANTRAILLE – SERVAIS

SOMMAIRE

I.	Actualités & procès-verbal.....	5
	a. Approbation procès-verbal séance du 13 octobre 2022 (délibération)	5
	b. Actualités Grenoble INP	5
II.	Stratégie et gouvernance	7
	a. Séminaire Grenoble – INP initiateurs de trajectoires... de transitions : proposition d'actions et démarche de construction du conseil des transitions (délibération)	7
	b. Améliorer la participation des étudiants dans la vie de l'établissement (information).....	11
III.	Formation, recherche, valorisation	12
	a. Principe de création d'un service de prototypage de circuits intégrés (CIME-P) au sein du CIME Nanotech (information).....	12
	b. Bilan de la semaine du Kaléidoscope (information)	15
	c. Recrutement 2023 : nombre de places dans les écoles, mises aux concours - mise à jour (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée).....	16
	d. Trouver mon master : validation des critères, des places et des attendus pour l'année universitaire 2022-2023 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	16
	e. Bilan de la CVEC 2021-2022 et répartition de la CVEC 2022-2023 (présenté en CEVU et en CP) (délibération)	16
	f. Règlement des admissions de la Prépa des INP 2022-2023 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)	19
IV.	Affaires financières.....	20
	a. Budget rectificatif 2022 n°3 (présenté en CP) (délibération)	20
	b. Budget 2023 (présenté en CP) (délibération).....	21
	c. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier - mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)	24
	d. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique - mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)	24
	e. Création d'un centre de responsabilité budgétaire pour le projet AMI-CMA (présenté en CP) (délibération simplifiée)	24
	f. Marché hors délégation à l'administrateur général (présenté en CP) (délibération simplifiée)	24
	g. Autorisation donnée à l'administrateur général de signer l'accord transactionnel relatif à l'indemnité du sinistre du laboratoire 3SR (délibération)	24
V.	Ressources humaines.....	26
	a. Campagne emploi 2023 (présenté en CT et en CP) (délibération)	26
	b. Rapport social unique 2021 (présenté en CT et en CP) (délibération).....	27

c. Revalorisation du barème de rémunération des contractuels de recherche (présenté en CT et en CP) (délibération)	27
d. Mise en œuvre de la nouvelle grille des catégories B pour les contractuels (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)	30
e. Mise à jour de la rémunération des agents publics IATS et contractuels de recherche participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)	30
VI. Affaires réglementaires.....	30
a. Nomination d'un représentant élu du conseil d'administration de Grenoble INP au conseil de la Prépa des INP (délibération)	30
b. Action sociale : subventions de la restauration pour les agents (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)	31
c. Mise à jour de la politique voyage (présenté en CP) (délibération simplifiée) Vice-présidence CA	31
VII. Retour sur délégations du CA à l'Administrateur général (présenté en CP) (pour information)	31
VIII. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table) 31	

La séance est ouverte à 13 heures 35. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le Conseil a procédé aux délibérations.

I. GUILLAUME

Bonjour à tous.

Nous commençons par la liste des pouvoirs :

- M. ZALKIND a donné pouvoir à Y. DELANNOY
- F. NOEL a donné pouvoir à S. MANCINI
- E. HEYBERGER a donné pouvoir à A. FABRE
- G. SANTRAILLE a donné pouvoir à J-L. BRUNET
- P. SERVAIS a donné pouvoir à Y. MARECHAL
- L. PEROTIN a donné pouvoir à I. GUILLAUME
- H. BAILE a donné pouvoir à D. ROLLAND
- C. BRUNEAUX a donné pouvoir à R. DEREYMEZ
- N. ROUX-FOUILLET a donné pouvoir à L. RUBALDO
- Y. LAKHNECH a donné pouvoir à P. MUNIER

Pour les délibérations simplifiées, les membres ont reçu un lien qui leur permettra de voter en ligne.

I. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 13 octobre 2022 (délibération)

La délibération suivante est portée au vote :

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Actualités Grenoble INP - UGA

I. ZIN

Enquête auprès des étudiants

Une enquête portée par le magazine l'*Etudiant*, qui comportait un volet sur les principales attentes et comportements des étudiants vis-à-vis de leurs futurs employeurs, a fait ressortir que, du point de vue des étudiants, l'INP fait partie du top 5 des écoles d'ingénieurs en matière d'engagement sur la responsabilité sociétale et environnementale.

Convention des entreprises pour le climat

La convention des entreprises pour le climat a réuni 150 entreprises l'année dernière autour de la co-construction de plans d'action visant à transformer les entreprises pour leur permettre de mieux prendre en compte les enjeux écologiques et sociétaux dans leurs stratégies.

Cette convention se déclinera l'année prochaine au niveau des territoires, de façon à entraîner un maximum de synergies. Grenoble INP - UGA a postulé et a été accepté dans la section Alpes de cette convention des entreprises pour le climat. Un binôme constitué d'un dirigeant (Y. Maréchal) et d'un « planet champion » (I. Zin) représentera l'établissement. Les membres du Conseil seront informés des avancées au fur et à mesure. Si des entreprises souhaitent rejoindre la convention, elles peuvent encore postuler.

Visite de la Cour des comptes

La Cour des comptes a lancé une enquête sur les établissements supérieurs face au défi de la transition climatique et écologique. Les auditeurs ont prévenu 15 jours avant de leur visite. Un échange très dense a eu lieu au sujet de l'enseignement, de la recherche et de la gestion immobilière. Les auditeurs se sont dits très satisfaits et ont trouvé la démarche de Grenoble INP - UGA très originale.

P. BENECH

À la fin de la journée, les auditeurs ont suggéré que l'INP devienne centre de ressources pour aider d'autres établissements sur ce sujet. Les auditeurs étaient

visiblement aguerris, vu la pertinence des questions. La Cour des comptes est connue pour les contrôles qu'elle peut faire vis-à-vis des politiques publiques, mais il s'agissait là d'une démarche de recommandations plus que de contrôle. Néanmoins, les rapports de la Cour des comptes étant publics, il vaut mieux être reconnu pour nos actions pour l'environnement.

D. ROLLAND

Quand le rapport d'audit sera-t-il disponible ?

P. BENECH

Probablement pas avant le début du printemps, car les auditeurs ont demandé quelques compléments d'information.

Actualités relations internationales

Une autre actualité concerne le renouvellement du programme FAME MASTER d'échanges d'étudiants porté par l'agence ERASMUS dans le domaine des matériaux fonctionnels. Il s'agit probablement du seul programme à avoir été renouvelé quatre fois (depuis 2007). Ce succès est probablement dû à une dynamique d'évolution du contenu qui s'est notamment intéressée, dernièrement, à l'intelligence artificielle.

Intrusion informatique

M-L. CARON

Le 29 novembre dernier, l'INP a subi une intrusion informatique qui a nécessité l'interruption en urgence de la totalité des services. Cette mesure a été prise suffisamment tôt pour empêcher le cryptage des données qui aurait pu aboutir à une demande de rançon. L'intégrité des données a ainsi pu être sauvegardée.

Cette intrusion a néanmoins compromis un certain nombre de serveurs. Depuis début décembre, un plan d'action a été mis en place avec l'aide d'un prestataire. Il faudra d'abord traiter l'ensemble des serveurs à l'antivirus avant de les redémarrer progressivement, l'un après l'autre, d'abord en interne puis en externe. Les services se trouvent donc actuellement dans des situations de travail très dégradées.

I. GUILLAUME

La DSI peut se féliciter d'avoir réussi à arrêter le processus de cryptage des données à temps. Cette attaque semble avoir été quelque peu passée sous silence. Quelle a été la politique en matière de communication ?

P. BENECH

En effet, dans les premiers jours, la politique a consisté à faire de la rétention d'informations pour éviter d'aggraver la situation. La contrepartie de cette relative confidentialité est qu'elle a contribué à alimenter les rumeurs. Il est donc important de préciser que cette attaque n'a pas donné lieu à une demande de rançon ni provoqué de fuite de données, pour autant que l'on puisse le savoir.

D. ROLLAND

Cette attaque aura-t-elle des conséquences pour les étudiants et leurs activités ?

P. BENECH

Bien sûr. Les emplois du temps ont été sauvegardés sur papier juste avant l'interruption. Les logiciels de pédagogie (simulations, CAO et autres) qui étaient sur serveur ne sont plus accessibles. Il faut saluer cependant les efforts qui sont fournis par tous pour limiter l'impact de cet incident. Des sites internet ont, notamment, été reconstruits pour rendre accessible un minimum d'informations. Les laboratoires en pâtissent également, car ils ont accès à très peu de données actuellement. Des mesures sont prises pour libérer les accès, mais le plus prudemment possible.

M. DANJEAN

Une date de reprise a-t-elle été évoquée avec le prestataire ?

P. BENECH

Non. En revanche, certaines ressources sont stockées sur des serveurs externes et la mise en route d'un VPN sécurisé est actuellement à l'étude. Elle devrait permettre à chaque école de disposer des principaux outils dont elle a besoin. Le calendrier, cependant, reste incertain pour le moment.

Y. MARECHAL

Effectivement, il n'est pas possible de définir un calendrier. En revanche, l'ordre des priorités est tout à fait clair.

*Composition du Conseil d'administration***D. ROLLAND**

Le représentant des ALUMNI au Conseil d'administration sera désormais Jacques GOUDET, actuel président de l'association et ancien élève de PHELMA en activité chez Naval Group. Je serai son suppléant.

Par ailleurs, je remplacerai également Christian FELTER au CU.

II. Stratégie et gouvernance**a. Séminaire Grenoble – INP initiateurs de trajectoires... de transitions : proposition d'actions et démarche de construction du conseil des transitions (délibération)****I. ZIN**

La stratégie développement durable et responsabilité sociétale a suivi une logique plutôt top-down avec un schéma directeur qui a été suivi de nombreuses initiatives de terrain. Le plan d'action a ensuite été repris de manière plus collégiale lors d'un séminaire, le 4 juillet dernier. Enfin, ce plan d'action a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des étudiants et du personnel d'établissement. Cette consultation a permis d'identifier les 16 actions les plus plébiscitées qui ont ainsi pu être expérimentées.

La consultation a reçu beaucoup de réponses (927), à parts égales entre les étudiants et les personnels d'établissement, ce qui est assez élevé. Les taux de réponse sont très similaires entre les deux groupes, qui ont plébiscité globalement

les mêmes actions. 129 personnes ont laissé des commentaires. Un répondant sur deux souhaite contribuer à un ou plusieurs objectifs.

Lors d'un deuxième séminaire, les actions les plus plébiscitées ont été retravaillées et intégrées à une liste à proposer au conseil d'administration. L'idée de créer une nouvelle instance pour gérer ce projet a également émergé. Enfin, il sera nécessaire de réfléchir à une stratégie de communication.

Afin de prolonger la démarche, il est donc proposé d'expérimenter l'installation d'un Conseil des transitions qui serait conçu comme un lieu représentatif de la diversité afin de favoriser la communication. Ce Conseil ne serait pas un lieu de décision de financements ni un lieu de mise en œuvre. Il serait seulement force de proposition et force de suivi de réalisation des actions pour tenter de transformer les envies en énergie collective.

Un coordinateur piloterait ce Conseil, dont les membres seraient tirés au sort et dont la mission consisterait à recueillir les demandes et besoins des étudiants et du personnel afin de planifier des actions. Pour que ce type de dispositif fonctionne, il faudrait que les membres puissent suivre une formation et bénéficier d'un suivi de la charge de travail ainsi que d'un cadrage très clair des missions. La fréquence des réunions serait calée sur le rythme des autres instances, avec un temps de construction inter séances à définir par les membres du Conseil.

Y. DELANNOY

Comment sera assurée la prise en compte de la charge de travail ?

I. ZIN

L'idée serait de lancer l'expérimentation assez rapidement. La charge de travail fera l'objet d'une évaluation pour libérer du temps de travail, mais elle n'a pas encore été estimée.

D. ROLLAND

Quelle sera la durée de l'expérimentation ?

I. ZIN

Il s'agirait de lancer le dispositif, puis de faire des ajustements au besoin. Il faudrait que l'expérimentation dure au moins un an pour avoir un cycle complet. Si cela marche du premier coup, il pourrait être pérennisé. Dans le cas contraire, il faudra envisager des ajustements.

Y. MARECHAL

Actuellement, il n'existe pas réellement d'équivalents d'une telle instance, mais celle-ci paraît indispensable au bon fonctionnement de cette stratégie. Ce n'est donc pas l'instance elle-même qui est expérimentée, mais seulement son mode de fonctionnement.

S. MANCINI

Le tirage au sort est une bonne idée, mais parfois il peut être opportun d'avoir un mélange de représentants tirés au sort et de membres élus.

I. ZIN

Les éléments qui viennent d'être présentés sont ceux qui ont fait l'objet d'un consensus lors des séminaires. Les points qui ont fait débat n'ont pas été rapportés.

P. BENECH

L'idée qui l'a emporté en effet est que ce conseil ne devrait pas jouer un rôle de décision. Le système du tirage au sort a été retenu, car il a pour fonction de permettre une contribution qui ne soit pas représentative, mais purement fonctionnelle.

J-L. BRUNET

Un tel conseil est très important sur les volets prospectifs et innovations. Il va permettre notamment une irrigation entre l'interne et l'externe. Les personnes de l'extérieur peuvent en effet apporter un regard qui ne soit plus un regard d'expert.

I. ZIN

Tout dépend de ce que l'on met derrière la notion d'expert. D'une certaine façon, une personne extérieure peut être considérée comme experte dans ce rôle de personne extérieure. Dès qu'une question se pose, le problème est de savoir qui est expert sur le point en particulier.

J-L. BRUNET

En effet, il est plus question d'expérience. Ou même d'inexpérience. Imaginer le futur suppose souvent de sortir du domaine de l'expertise.

L. TERRIER

Pourquoi pas un tirage au sort, en effet. Toutefois, les organisations syndicales siègent au CSA, par exemple, et pourtant cette instance n'est pas décisionnelle. Les organisations syndicales représentent une forme d'expertise collective. Le lien de cette future instance avec les organisations syndicales semble donc important. Sur cette question de la transition, il n'est pas possible de fonctionner avec une somme d'avis individuels, il faut aussi pouvoir intégrer des réflexions collectives.

Y. MARECHAL

Ce type d'instance est une première au sein de l'INP. Elle mérite d'être testée sous cette forme, avec tirage au sort, car les retours d'expérience ailleurs sont assez positifs. L'idée consiste à amener beaucoup de matière et de donner du temps à un collectif pour lui permettre de réfléchir ensemble sur ces sujets complexes.

P. BENECH

Ce dispositif n'est pas réellement comparable à un comité social d'administration, où un avis est donné. Ici, il s'agit de mener une réflexion complètement ouverte et qui soit la plus libre possible. Cette formule mérite au moins d'être testée. Peu d'universités, en tout cas, se sont lancées dans ce type d'expérimentation.

A. FABRE

Comment seront choisies les formations ?

I. ZIN

Il faudra tout mettre sur la table en janvier et trouver quelque chose de cohérent. Des scientifiques ayant participé au rapport du GIEC pourront apporter des

connaissances et de l'information en matière environnementale et des partenaires de l'INP pourront apporter des connaissances sur d'autres sujets.

Y. MARECHAL

Il faudra aussi laisser aux membres de ce Conseil l'initiative de la formation, sinon cela serait contradictoire par rapport au dispositif.

J-L. BRUNET

L'idée en effet en matière de formation n'est pas de diffuser de la connaissance, mais plutôt de partager une méthodologie de travail.

I. GUILLAUME

L'important est qu'il y ait dans ce Conseil des gens motivés. Comment, par conséquent, concilier le tirage au sort et cette exigence de motivation ?

P. BENECH

Effectivement, il n'est pas envisageable d'obliger les gens à participer. Il ne s'agit pas d'un jury d'assises. Simplement, l'idée du tirage au sort est l'option la plus ouverte possible qui est apparue.

I. GUILLAUME

Nous pouvons soumettre au vote le principe de la création d'un Conseil des transitions sous une forme expérimentale, mais il faudrait pouvoir revenir assez rapidement vers le Conseil d'administration pour rendre le projet un peu plus concret et apporter des précisions concernant, par exemple, le nombre de membres qui siégeront à ce Conseil.

V. QUEMA

La question de la parité n'a pas été soulevée.

Par ailleurs, il faudrait préciser dans l'avis qu'il s'agit d'une expérimentation afin de pouvoir apporter ultérieurement des modifications au dispositif.

P. BENECH

Tout ce que le conseil d'administration vote, le conseil d'administration peut le défaire. En outre, tout est consigné.

Y. MARECHAL

Il est tout à fait possible de rajouter « expérimental » dans la délibération, l'idée est simplement de démarrer quelque chose.

La délibération suivante est portée au vote :

Article 1

Le conseil d'administration approuve la création d'une nouvelle instance sur le sujet des transitions.

Article 2

Des modalités de fonctionnement à titre expérimental seront proposées aux membres de cette instance à l'occasion de sa première réunion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Améliorer la participation des étudiants dans la vie de l'établissement (information)

Y. MARECHAL

Les membres du Conseil d'administration souhaitent que les étudiants soient davantage présents. Un moyen d'y parvenir consiste à leur laisser la parole le plus souvent possible. C'est donc dans ce cadre que ce point est présenté

A. FABRE

Les élus du collège des étudiants constatent en effet qu'ils sont assez peu nombreux à être impliqués au sein de ce Conseil, ce qui impacte forcément la vie démocratique de l'établissement. Un sondage a été réalisé auprès des étudiants élus de l'INP et des autres écoles.

50 % des élus INP ont répondu et ont indiqué à 75 % qu'ils n'arrivent pas à se sentir utiles au sein de ce Conseil. 12 étudiants élus issus des écoles ont également répondu et sont plus de la moitié à partager ce sentiment.

Plusieurs solutions ont été proposées, qui font ressortir un besoin :

- De formation au fonctionnement d'un Conseil d'administration ;
- D'adaptation des horaires (raison pour laquelle l'instance a été déplacée au jeudi après-midi) ;
- D'écoute (ce point est lui aussi en phase d'amélioration).

Pour conclure, si les élus étudiants ne sont pas toujours présents, c'est parce qu'ils ne se sentent pas très à l'aise et ne comprennent pas tout.

I. GUILLAUME

Vous-même, êtes-vous à l'aise pour représenter l'ensemble des étudiants ?

A. FABRE

La communication avec les étudiants est très compliquée. Il faudrait pouvoir mieux communiquer, notamment au moment des élections.

P. MEUNIER

Les nouveaux élus dans les CSE au sein des entreprises bénéficient de formations systématiques. Il faudrait faire de même pour les élus étudiants.

Y. MARECHAL

Je suis d'accord, mais je pense que tous les élus ont besoin de formation. Cela est normal. Il ne s'agit pas de notre métier d'origine et les sujets traités sont complexes.

I. IONICA

Tout à fait. À l'issue de ma première réunion, j'ai regretté de ne pas avoir un glossaire des sigles couramment utilisés dans cette instance.

Y. MARECHAL

Les étudiants siégeant dans les conseils d'école sont peut-être plus à l'aise. Ici, nous traitons des sujets parfois plus abstraits.

Y. DELANNOY

Avant 2020, la formation était effectivement courante dans cette instance. Néanmoins, la formation initiale est certes utile, mais il n'est pas possible de traiter tous les sujets en une fois et la formation continue est donc importante également.

III. Formation, recherche, valorisation**a. Principe de création d'un service de prototypage de circuits intégrés (CIME-P) au sein du CIME Nanotech (information)****K. PROTASSOV**

L'idée de circuit multiprojets ou *multi-project wafer* (MPW) est relativement simple : « Il consiste à associer sur le même réticule plusieurs projets compatibles au niveau technologique pour en partager les coûts de fabrication collective industrielle. » En effet, la conception n'est pas particulièrement coûteuse, en revanche la fabrication dans les salles blanches est assez onéreuse, d'où l'idée de partager les frais.

Les enjeux d'un tel service sont majeurs pour des acteurs tels que les laboratoires académiques français (une trentaine d'entre eux sollicite ce type de services, notamment au CNRS), les centres de R&D (Thalès, LETI et autres), ainsi que les start up.

L'effort que fait l'Etat dans le domaine de la microélectronique est indispensable, car les fournisseurs de silicium n'ont pas de guichets ouverts aux petits demandeurs. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de concevoir des systèmes regroupant les demandes de ces structures pour bénéficier des avancées en termes de production de puces microélectroniques.

Dans la mesure où la structure qui proposait ce type de service a cessé d'exister à Grenoble, l'État a missionné Grenoble INP - UGA pour mettre en place un nouveau service de prototypage des circuits intégrés au sein du centre interuniversitaire de microélectronique et nanotechnologies (CIME Nanotech).

Ce choix se justifie par le fait que les activités du CIME Nanotech et de MPW sont totalement compatibles, allant de la conception au prototypage de circuits intégrés. L'infrastructure technique et les locaux existants sont également parfaitement adaptés. L'évolution de CIME Nanotech se poursuit donc dans le prolongement de son évolution des dernières années.

Aujourd'hui, le CIME Nanotech représente une structure extrêmement riche en activité. L'apparition du service MPW s'inscrit pleinement dans la logique de son développement.

Le partage des tâches entre le CIME Nanotech et la filiale sera le suivant :

- Les fonctions de soutiens (ingénieurs et autres) seront portées par l'INP-UGA (1 fonctionnaire) et le CNRS (3 agents) ;
- Les fonctions support, liées à la comptabilité et à la gestion de projet, seront portées par la filiale (IESA).

La configuration des locaux permet de regrouper les différents services de façon optimale et de proposer des conditions de travail au personnel tout à fait acceptables, avec les mutualisations, les synergies et les compétences nécessaires.

Enfin, Grenoble INP - UGA est accompagné par l'État dans cette opération. Le ministère de l'Industrie financera en effet l'opération à hauteur de 2,5 millions d'euros et le ministre de l'Enseignement supérieur participera au financement à hauteur d'un demi-million d'euros. La future structure bénéficiera également de programmes européens (Europractice, notamment).

J-F. BOUJUT

S'agit-il d'un projet de restructuration du CIME Nanotech ?

K. PROTASSOV

Il s'agit plutôt d'un accroissement de son activité.

P. BENECH

Il existait des activités proches, mais en volume limité au sein du CIME Nanotech, c'est pourquoi le choix de l'État s'est porté sur Grenoble. En effet, beaucoup des laboratoires concernés, curieusement, ne sont pas des laboratoires dont le métier principal est de développer les techniques de l'électronique. Certains sont, par exemple, des laboratoires de physique des particules, qui fabriquent des instruments nécessitant des circuits spéciaux pour lesquels ils ont besoin d'un dispositif comme celui qui est en train de se mettre en place.

Il ne s'agit donc pas d'une restructuration du CIME Nanotech, mais d'une apparition d'un volume plus important qui nécessite de recruter du personnel.

V. PERRIER

Au départ, il était envisagé de créer un service MPW à part, mais, pour des questions de licences notamment, il a semblé plus pertinent de le lier au service conception et prototypage.

I. IONICA

Quel sera l'impact de ce dispositif sur l'enseignement ?

K. PROTASSOV

Il n'y aura pas d'impact sur l'enseignement, mais plutôt un enrichissement des possibilités, notamment dans le domaine de la formation continue au service des entreprises grenobloises.

L. TERRIER

L'année dernière à la même époque, la fin du CMP a été votée au conseil d'administration. Nous considérons qu'il s'agit d'un transfert de l'activité CMP au CIME Nanotech, ce qui est plutôt une bonne nouvelle puisque le CMP posait des problèmes sur le plan juridique. Nous aurions cependant pu perdre moins de temps et de compétences au passage si ce transfert avait été réalisé d'emblée.

Par ailleurs, la contractualisation avec l'État permettra d'acheter des équipements, mais financera-t-elle également les nouveaux postes et, le cas échéant, dans quelle proportion ?

Lors de la présentation, il a été dit que le CIME Nanotech s'orientait de plus en plus vers une « activité recherche », au lieu de « recherche et enseignement ». Il s'agit sans doute d'une erreur de formulation, mais il est important de le souligner, car il existe un fort besoin de formation, notamment pour les techniciens intervenant en salle blanche. Il est donc nécessaire de prévoir de la place pour l'enseignement.

Enfin, le directeur du CIME Nanotech a été reçu au comité technique et a présenté un brouillon d'organigramme. L'ensemble des syndicats a indiqué que cet organigramme n'était pas acceptable en l'état. Le nouvel organigramme présenté ici n'a pas été vu au comité technique. Le conseil d'administration ne peut donc se prononcer à son sujet.

K. PROTASSOV

Effectivement, j'ai omis d'évoquer l'enseignement. Il faut rappeler cependant que l'activité du CIME Nanotech à l'origine était plutôt orientée sur l'enseignement, mais l'activité de recherche s'est enrichie fortement au fil des années.

Par ailleurs, la lenteur avec laquelle la transition s'est opérée s'explique par la complexité du sujet et par la rétention d'informations à laquelle s'est livré le partenaire. Nous avons en effet perdu beaucoup de temps.

Enfin, le soutien de l'État ne se présente pas sous forme de masse salariale, mais sous forme d'investissements ou de dotations qui permettront de développer certaines technologies et qui, de fait, libéreront des financements pour pouvoir recruter du personnel au fur et à mesure de l'accroissement de l'activité.

L. TERRIER

Ce personnel sera, je suppose, recruté en CDD ?

P. BENECH

Certains le seront en CDI.

K. PROTASSOV

Le CIME Nanotech pourrait également, à terme, évoluer vers une structure commune avec le CNRS. Dans ce cas, l'affectation des emplois publics dans cette structure sera plus importante.

P. BENECH

L'organigramme, quant à lui, est en cours d'élaboration et sera soumis à nouveau au comité technique. Le point à l'ordre du jour est seulement un point d'information sur lequel le conseil d'administration n'est pas appelé à se prononcer.

b. Bilan de la semaine du Kaléidoscope (information)**C. CHIRAT**

La semaine du Kaléidoscope avait pour but de mélanger 1 600 étudiants sur différentes thématiques pour accroître leurs compétences dans certains domaines. Sept thématiques avaient été retenues :

- L'éthique ;
- Les transitions ;
- La créativité ;
- Les FabLabs ;
- L'interculturalité et l'international ;
- Les parcours recherche ;
- Les enseignements d'initiation.

Au sein de chaque thématique, des activités ont été proposées sous des formats très diverses. Au total 31 activités ont été organisées. Certaines étaient totalement nouvelles, d'autres existaient dans certaines écoles et ont été ouvertes à d'autres. Le peuplement de ces activités allait de 10 participants à plus de 400. Des mélanges plus ou moins importants ont eu lieu, les écoles (PHELMA, POLYTECH, PAGORA, ENSIMAG, ENSE3, ESISAR et IAE) n'étant pas toutes présentes au même moment sur la semaine.

Les mélanges de personnels n'étaient pas en reste : une centaine de personnes ont monté et encadré ces activités, parmi lesquelles se trouvaient des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, des personnels, des associations étudiantes, ainsi que quatre vice-présidentes et seize laboratoires.

Une enquête de satisfaction a par la suite été réalisée auprès des participants et des encadrants. 620 réponses ont été retournées pour 1 580 étudiants (soit 39 % de réponses). Le taux de satisfaction était assez honorable (entre 60 et 70 %). Les encadrants, quant à eux, ont répondu à 64 % et se sont déclarés satisfaits à 92 %.

L'analyse des nombreux verbatim montre que cette expérience a sorti tous les participants et organisateurs de leur zone de confort, mais a été très riche d'enseignement. L'implication des personnels et enseignants a été nécessaire pour mener cette action au bout et a permis de tester en grandeur nature de nouveaux enseignements, notamment sur le thème de l'éthique.

Enfin, une très nette tendance des étudiants a consisté à s'engager dans des activités courtes pour pouvoir tester différentes choses. Ils ont beaucoup apprécié de pouvoir choisir les activités. Les écoles, de leur côté, ont fait savoir qu'il vaut mieux s'adresser à des M2 (ou des M1) plutôt qu'à des M3.

P. BENECH

Cet événement a rencontré un beau succès. Il correspond à une volonté de construire des croisements multiples des compétences de nos étudiants pour leur permettre de rencontrer des camarades et de monter par la suite une start up ou une activité associative, par exemple. Il existe peu d'endroits où l'on peut réunir plus de 1 500 étudiants. Espérons que cela deviendra une tradition de l'établissement.

J-L. BRUNET

En 12 ans de présidence du conseil de l'IAE, je n'ai pas souvenir d'événement d'une telle ampleur ayant suscité un tel enthousiasme. Il s'agit d'une très belle réussite.

- c. Recrutement 2023 : nombre de places dans les écoles, mises aux concours — mise à jour (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

Ce point a été traité en commission permanente.

- d. Trouver mon master : validation des critères, des places et des attendus pour l'année universitaire 2022-2023 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

Ce point a été traité en commission permanente.

- e. Bilan de la CVEC 2021-2022 et répartition de la CVEC 2022-2023 (présenté en CEVU et en CP) (délibération)**

Principes de fonctionnement

H. DESSAUX

À la rentrée 2022-23, les étudiants se sont acquittés, préalablement à leur inscription, d'un montant de 95 euros au titre de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Le nouveau fonctionnement de la CVEC prévoit un reversement en deux fois de ces sommes sur la même année budgétaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

La CVEC peut financer des actions portées par :

- Les services dont les missions portent sur la vie étudiante et la vie de campus (dont 15 % du budget au minimum pour la médecine préventive) ;

- Diverses associations (30 % du budget au minimum doit être attribué à des associations étudiantes).

Au sein de l'établissement, une commission CVEC suit l'usage de cette enveloppe budgétaire.

Bilan de la CVEC

L'estimation budgétaire 2022 avait été établie sur une base de 59 euros par étudiant pour 7 400 étudiants. Une fois la notification du CROUS réalisée, le montant réel était de 63,69 euros par étudiant pour 7 250 étudiants, soit une recette pour l'établissement de 461 810 euros dont 30 % environ sont reversés aux services de l'UGA. La part restante dédiée aux actions propres à Grenoble INP - UGA s'élève donc à un peu plus de 320 000 euros.

L'état de l'exécution au 27 octobre 2022 montre qu'il reste une enveloppe de 25 375 euros pour l'action sociale qui sera reportée sur 2023 pour faire face aux besoins croissants des étudiants. Les autres enveloppes (Vie étudiante et Sport) seront affectées à des plans pluriannuels comme le projet d'aménagement de la Maison de l'INP et le projet d'un bâtiment Pluriel.

Le montant des dépenses en 2022 a été de :

- 116 400 euros pour l'Aide sociale (dont 12 700 euros sous forme de bons alimentaires et dont une part d'environ 15 000 euros est financée sur le budget propre de l'établissement) ;
- 75 263 euros pour la Vie étudiante (financement d'associations, soutiens exceptionnels, frais de déplacement, etc.) ;
- Le reste des dépenses a servi à financer des soirées à thèmes et des événements gratuits en lien avec le sport, des activités sportives et l'achat de matériel.

Budget 2023

Depuis juin dernier deux modifications de budget sont intervenues. Tout d'abord, le choix a été fait de passer de 59 euros par étudiant à 60 euros pour une estimation plus fine de l'enveloppe budgétaire de la CVEC 2022-23.

Ensuite, le choix a été fait également de passer de 30 % à 31,5 % la contribution pour les actions communes sur la santé (soit un passage de 16 à 18 % sur la partie santé visant à financer un poste de psychologue).

60 euros par étudiant pour 7 400 étudiants représenteraient ainsi une recette totale de 444 000 euros, avec un reversement pour les services communs de l'UGA de 139 416 euros, un reversement à Valence pour la partie santé de 8 291 euros, soit un total de 296 292 euros pour Grenoble INP - UGA, répartis, comme voté précédemment, à 25 % pour le sport, 40 % pour la vie étudiante et 30 % pour les aides sociales, avec une enveloppe restante de 5 % pour permettre quelques ajustements en cours d'exercice.

A. FABRE

Je ne sais pas si tous les étudiants sont au courant des aides sociales à leur disposition. Or le coût de la vie augmente et l'aide alimentaire ainsi que l'aide du CROUS sont de plus en plus sollicitées.

Par ailleurs, la CVEC est financée par tous les étudiants, mais elle finance par exemple le gala ou des week-ends d'intégration qui ne sont pas forcément accessibles à tous, car ils restent payants. Il faudrait donc travailler à une meilleure accessibilité.

A. FARASTIER

Il faut savoir, tout d'abord, qu'une campagne de communication consacrée à l'aide exceptionnelle d'étude (AEE) se déroule durant l'automne et aboutit à des décisions en janvier. La communication est faite par la scolarité directement auprès des étudiants qui en ont le plus besoin, elle est associée à une campagne d'exonération des frais d'étude.

Un troisième axe d'aide se fait au niveau de l'INP au travers de bons alimentaires. Ces bons sont proposés directement aux étudiants les plus précaires puisque nous avons accès à leurs ressources.

Lorsque des demandes sont formulées en plus, les étudiants sont orientés vers le CROUS pour une évaluation sociale qui permet de déterminer le montant de leur reste à vivre, par le biais d'une assistante sociale. Le cas échéant, ils peuvent se voir octroyer des bons alimentaires. La situation de précarité en effet n'est pas toujours facile à évaluer de l'extérieur. L'accès aux assistantes sociales n'est certes pas toujours aisé, mais un dispositif existe qui permet de remédier aux situations urgentes.

Par ailleurs, il est vrai que la vie étudiante, notamment dans sa partie festive, n'est pas toujours accessible à tous pour différentes raisons. Cela peut être pour une question de culture ou pour une question de moyens, mais dans ce deuxième cas il n'est pas toujours évident pour une association d'identifier le niveau de précarité des personnes. C'est ce qui freine la mise en place d'un tarif solidaire, mais cet obstacle n'est pas insurmontable et nous allons y travailler.

A. FABRE

Je ne suis pas totalement convaincue.

A. FARASTIER

Nous ferons donc en sorte de vous associer à la démarche.

S. MANCINI

Combien d'étudiants sont concernés par ces différents budgets ?

A. FARASTIER

L'aide sociale reçoit environ 400 dossiers sur les 7 500 étudiants de l'INP.

Pour le sport je n'ai pas les chiffres, mais cela concerne tous les étudiants qui pratiquent un sport à titre personnel et pour leur loisir.

H. DESSAUX

Pour le sport et la vie étudiante, nous ne disposons pas de chiffres, car ces services sont ouverts à tous de la même manière, mais tous ne les utilisent pas.

Au niveau de l'aide sociale, le nombre d'étudiants aidés s'élève à 281. Par ailleurs, 127 bons alimentaires de 100 euros ont été distribués.

S. MANCINI

Et *quid* de la culture ?

A. FARASTIER

La part consacrée à la culture est prise sur la partie commune et fait partie des actions financées sur les 31,4 % et pilotées au niveau des sites. Sa part est de l'ordre de 4 % du budget de la CVEC.

En outre, dans chaque école, il existe des bureaux des associations (BDA). Le nombre d'associations au sein de Grenoble INP - UGA est supérieur à 120. Or, le soutien à la vie étudiante participe aussi au financement de la vie associative et pas uniquement de la vie festive.

L. TERRIER

La part du budget la plus importante est consacrée à la vie étudiante. Vous dites que celle-ci est ouverte à tous, mais, de fait, ce n'est pas le cas puisque certaines activités ont un tarif élevé. Il faudrait donc peut-être conditionner le subventionnement sur des critères d'accessibilité, ce qui permettrait, par exemple, de ne pas subventionner un gala à 30 000 euros avec une entrée à 50 euros.

P. BENECH

Il n'est pas possible de ne faire que des événements gratuits. Il vaut mieux réfléchir à un moyen d'aider les étudiants pour leur permettre d'accéder aux événements payants.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve le bilan de la CVEC pour l'année 2021/2022. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante est portée au vote :

« Le conseil d'administration approuve la répartition budgétaire de la CVEC pour l'année 2023. »

La délibération est adoptée à la majorité des voix avec 3 contre et 5 abstentions.

**f. Règlement des admissions de la Prépa des INP 2022-2023
(présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)**

Ce point a été traité en commission permanente.

Grenoble, le 15 décembre 2022

IV. Affaires financières

a. Budget rectificatif 2022 n° 3 (présenté en CP) (délibération)

A. SCORDEL

Ce budget rectificatif n° 3 (BR3) se rapproche du budget initial 2022 avec un compte de résultat prévisionnel de – 278 000 euros. Pour mémoire, le BR2 présentait un déficit bien plus important. Le montant de la trésorerie est important puisqu'il va s'élever à 39,4 millions d'euros. Le montant du fonds de roulement est également plus important qu'il ne l'était dans le budget initial puisqu'il va s'élever à 19 millions d'euros environ.

Les problèmes informatiques évoqués en début de séance perturbent fortement l'activité de gestion, qui est en mode très dégradé. Il est donc difficile de s'engager sur ce montant du BR3.

H. HEMART

Effectivement, le paiement des fournisseurs s'avère compliqué également.

A. SCORDEL

L'écart entre le BR2 et le BR3 s'explique par divers mouvements, tant en recettes qu'en dépenses. Au niveau des dépenses, il faut souligner une augmentation de la masse salariale à hauteur de 1,5 million d'euros. Celle-ci est liée notamment à l'augmentation, non compensée par l'État, du point d'indice au 1^{er} juillet 2022. En outre, diverses recettes attendues n'ont pas été perçues, mais, inversement, certaines dépenses prévues ont également été déprogrammées.

Au niveau des recettes, une indemnisation de plus de 4,6 millions d'euros est attendue, sur laquelle 2,1 millions ont déjà été perçus. Il s'agirait donc d'une recette exceptionnelle de 2,5 millions d'euros.

Enfin, une subvention de 700 000 euros a également été accordée à Grenoble INP – UGA en réponse à une requête formulée en septembre pour compenser l'augmentation des fluides.

Y. MARECHAL

Nous sommes quasiment revenus au niveau de ce qu'on imaginait au début de l'année, mais entre le budget initial (BI) et ce BR3, de grandes fluctuations ont eu lieu qui étaient difficilement prévisibles.

L. TERRIER

De combien la subvention de 700 000 euros compense-t-elle cette augmentation des fluides ?

Y. MARECHAL

Elle compense une augmentation de 700 000 euros, mais il reste les factures de novembre et décembre.

P. BENECH

L'État a versé, à toutes les universités, une première enveloppe de compensation basée sur les frais réels. Une deuxième enveloppe est prévue, mais il semble qu'elle

sera modulée en fonction de l'état de santé financière des établissements, ce qui n'est pas très juste. En effet, les établissements qui n'ont pas su gérer leur budget seront aidés davantage que les autres. Or, je suis pour la solidarité, mais dans la mesure où chacun fournit les mêmes efforts.

La délibération suivante est portée au vote.

« *Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif pour l'année 2022-23.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Budget 2023 (présenté en CP) (délibération)

Y. MARECHAL

Le budget 2023 a déjà été présenté. Ce budget est déficitaire de 2,5 millions d'euros, comme les budgets de presque toutes les universités à l'heure actuelle pour des raisons conjoncturelles. Depuis 2016, les exercices ont toujours été excédentaires. Il s'agit d'un budget de 140 millions d'euros. La masse salariale représente évidemment une part conséquente du budget de fonctionnement.

Un budget est l'aboutissement d'un long processus d'élaboration qui démarre par un débat d'orientations budgétaires (DOB), lequel définit le cadrage politique du budget, qui se poursuit par une phase de dialogue avant d'arriver à l'étape d'aujourd'hui, c'est-à-dire au vote du budget.

Contexte

Ce budget tient compte d'éléments de contexte tels que le conflit en Ukraine, l'inflation, les tensions sur le marché de l'emploi et les difficultés de recrutement, la réforme des retraites ou encore la hausse des coûts de l'énergie. Enfin, l'enseignement supérieur et la recherche sont au cœur des enjeux, puisque lorsque l'on souhaite relancer l'économie, on se tourne évidemment vers l'innovation.

Depuis le DOB, de nombreux départs à la retraite (35) se sont également produits. L'État a également pris des mesures de revalorisation des salaires et des primes. Toutes ces mesures ne sont que partiellement financées par une augmentation de la dotation pour charges de service public. L'établissement s'engage par ailleurs à créer 8 nouveaux postes d'enseignants chercheurs et comme les années précédentes, à remplacer les départs à la retraite.

Fonctionnement

La recherche de recettes de fonctionnement a été couronnée de succès (les réponses aux appels à projets et les recettes liées aux contrats ont augmenté). Les dépenses de fluides vont en revanche augmenter à hauteur d'un million d'euros environ.

Investissements

Le volet investissement inclut une volonté de terminer le plan de relance qui était doté à hauteur de 10 millions d'euros sur deux ans et qui comporte des opérations de rénovations diverses de type changement de fenêtres. Beaucoup d'opérations d'amélioration énergétique des bâtiments vont également être lancées pour un budget total de plus de 12 millions d'euros. 5 millions d'euros seront également investis dans la formation et la recherche.

Le budget initial 2023 a été présenté sous forme d'une suite de produits et de dépenses. Les produits sont passés de 118 millions à 135 000 millions d'euros en deux ans, ce qui représente une forte croissance des recettes à hauteur de plus de 20 millions d'euros.

Le résultat est déficitaire de 2,5 millions d'euros. Il a été valorisé en considérant que ce déficit est dû à des dépenses de masse salariale n'entrant pas la dotation de l'État, des dépenses de fluides et des recettes perçues en 2022, mais dont les dépenses sont passées en 2023.

A. SCORDEL

Le solde budgétaire est énorme cette année puisqu'il est de - 21 millions d'euros. Ce solde est lié à des recettes non encore encaissées pour des raisons réglementaires. Ce solde fera l'objet d'une réévaluation dans le cadre du prochain budget rectificatif : les recettes seront bien encaissées, mais nous ne savons pas encore quand.

Y. MARECHAL

On nous propose un budget déficitaire de 2,5 millions d'euros. Ce déficit s'explique par un décalage entre les dépenses et les recettes ainsi que par une évolution de la masse salariale non compensée par l'État. Ce budget, néanmoins, reste conforme à l'esprit qui avait animé le DOB, avec des dépenses de fonctionnement hors fluides totalement maîtrisées. Ce budget est par ailleurs compatible avec le fonds de roulement.

Y. DELANNOY

Qu'en dit le rectorat ?

Y. MARECHAL

Le rectorat a donné son accord pour le BR3 2022 et pour le BI 2023.

C. JOUAN

Oui, tout à fait. Cette autorisation de prélèvement sur les réserves est accordée à l'établissement sans aucune difficulté. Un courrier du ministère précise bien que les déficits présentés au titre de l'exercice 2023 par les établissements et qui s'expliquent par des éléments exogènes doivent être considérés avec bienveillance par le recteur. Ils ne donneront pas lieu à la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre, dès lors qu'ils s'expliquent par des éléments de nature exogène.

P. BENECH

Effectivement, Madame la Ministre nous a clairement demandé d'afficher ces éléments de déficit. On peut trouver cela curieux. Mon interprétation est qu'il s'agit, au fond, d'un mot d'ordre émanant de Bercy. Si l'on n'affichait pas ces déficits pour

témoigner de l'impact de la hausse du coût de l'énergie en effet il serait difficile de demander au ministère des Finances d'intervenir pour compenser cette hausse.

Par ailleurs, la masse salariale n'est qu'en partie dotée par l'État, car nous fonctionnons en effet avec du personnel qui n'est pas reconnu comme faisant partie de la base de l'État. La contrepartie est que lorsque l'État accorde une hausse de 3,5 % à ses personnels, l'établissement est obligé d'augmenter aussi les personnels qui n'ont pas la chance d'être reconnus par l'État.

Dans le budget initial, tout cela apparaît donc comme un déficit et nous verrons le résultat en fin d'année, car pour l'instant l'Etat ne s'est pas engagé à le couvrir entièrement. Nous espérons donc que ce résultat sera meilleur que le budget qui vient de vous être présenté.

Enfin, il faut savoir qu'un fonds de roulement trop élevé n'est pas non plus très bien vu par Bercy. C'est pourquoi, après avoir assuré un nombre de jours confortable, nous vous avons proposé plutôt d'investir, dans la rénovation du patrimoine notamment, au travers d'un plan pluriannuel d'investissement qui a été voté dans cette instance. Telle est l'idée politique derrière les chiffres qui vous ont été présentés.

I. GUILLAUME

Que risque-t-il de se passer en 2024, au vu des éléments dont nous disposons aujourd'hui ?

Y. MARECHAL

L'écart, cette année, s'explique en grande partie par ce prélèvement sur le fonds de roulement qui est essentiellement lié à de l'investissement. Or, nous n'avons pas vocation à investir dans le patrimoine sur fonds propres durablement. Si l'énergie n'augmente pas davantage et si la masse salariale n'est toujours pas compensée, l'État devra en tenir compte.

S. MANCINI

Le point d'indice était bloqué depuis 10 ans, un rattrapage de la moitié de l'inflation a eu lieu. Ne pourrait-on profiter de cette situation pour transformer les postes de contractuels en postes statutaires ?

P. BENECH

Plafond d'État ne signifie pas nécessairement fonctionnaires : l'État reconnaît en effet une partie des contractuels comme étant intégrés sous son plafond d'emploi. Pour ce qui est du nombre de postes, il faut savoir que l'État n'a pas relevé ses plafonds et n'a pas l'intention de le faire.

Par ailleurs, nous souhaitons tous que l'État prenne en compte l'inflation, le problème est que cela signifierait également des dépenses supplémentaires pour l'établissement.

Y. MARECHAL

Les taux de charge des deux statuts ne sont pas vraiment comparables. Il revient beaucoup plus cher de recruter un fonctionnaire qu'un contractuel. La bascule serait donc très nettement en défaveur de l'établissement. L'ouverture du point d'indice ne

peut donc pas être une motivation suffisante pour transformer les postes de contractuels en postes statutaires.

La délibération suivante est portée au vote.

« *Le conseil d'administration approuve le budget 2023.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

c. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) immobilier — mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

d. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique — mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

e. Création d'un centre de responsabilité budgétaire pour le projet AMI-CMA (présenté en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

f. Marché hors délégation à l'administrateur général (présenté en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

g. Autorisation donnée à l'administrateur général de signer l'accord transactionnel relatif à l'indemnité du sinistre du laboratoire 3SR (délibération)

Y. MARECHAL

Le laboratoire 3SR a brûlé à la suite d'un incendie criminel. Ce dossier s'avère difficile à gérer. Il est possible, aujourd'hui, de clore la transaction à condition d'accepter une indemnisation définitive, sans possibilité de recours ultérieur. Nous souhaiterions pouvoir sortir de cette procédure assez lourde engagée contre l'assureur. Nous avons en effet la possibilité de la prolonger pour tenter de gagner éventuellement 300 000 euros supplémentaires, mais au prix de 3 ans de bataille supplémentaires.

Si nous arrêtons là les poursuites, le montant total de l'indemnisation s'élèverait à 4,7 millions d'euros, ce qui nous permettrait d'entrer dès maintenant dans une dynamique de reconstruction.

R. DEREYMEZ

Ces sommes sont-elles prévues au budget ?

Y. MARECHAL

Une partie vient d'être présentée au BR3. L'autre moitié (les 2,1 millions d'euros restants) a déjà été reçue et avait été inscrite au budget 2021. Il s'agissait d'une avance liée à la perte d'activité.

P. BENECH

Nous les avons en effet partiellement dépensées pour maintenir l'activité.

R. DEREYMEZ

Cette décision est donc déjà intégrée au budget.

Y. MARECHAL

Elle a été intégrée au BR3 de 2022 et une opération de démarrage de la reconstruction a été intégrée dans le BI 2023.

La délibération suivante est portée au vote.

« Article 1er :

Le conseil d'administration autorise l'administrateur général à signer un protocole transactionnel avec la société SMA à condition qu'elle présente les caractéristiques suivantes :

— Elle éteint le litige concernant l'indemnisation du sinistre ayant affecté le bâtiment Eiffel le 22 février 2020, les parties renonçant à toute action ou recours réciproques portant sur ce litige ;

— L'indemnité perçue par l'Institut Polytechnique de Grenoble ne pourra être inférieure à 4 700 000 €.

Article 2 :

La signature du protocole transactionnel devra intervenir dans un délai de 6 mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. Ressources humaines

a. Campagne emploi 2023 (présenté en CT et en CP) (délibération)

I. PARISSIS

La liste des postes étant disponible par ailleurs, j'insisterai plutôt sur le cadrage et le bilan synthétique. Le cadrage prévoit le remplacement de tous les départs à la retraite connus. Une liste de concours est ainsi proposée, notamment IATS où une volonté était clairement affichée d'utiliser le concours comme un moyen d'améliorer l'attractivité des postes afin de faire face aux difficultés de recrutement. Deux recrutements réservés permettront par ailleurs de titulariser des personnes bénéficiaires d'une RQTH. Il s'agit d'un poste d'assistant-ingénieur en BAP J et d'un poste de technicien en BAP J également.

Au total, on dénombre ainsi 7 concours de professeurs, 13 concours de maîtres de conférences (soit 20 concours d'enseignants-chercheurs, ce qui est beaucoup pour une année) et 19 concours IATS, ce qui est également assez inhabituel.

R. DEREYMEZ

Cette liste ne comprend pas IAE ni Polytech. En 2023, une partie de ces personnels fera très probablement le choix individuel de basculer vers IATS. Comment cela est-il intégré ?

I. PARISSIS

Les personnels IAE et Polytech qui arrivent aux services centraux pour faire face à la surcharge de travail ont déjà été intégrés l'année dernière. Les autres, notamment le personnel en poste dans les écoles, restent tous pour l'instant personnel UGA. La bascule n'est prévue qu'au 1^{er} janvier 2024, une fois que l'employeur aura rendu ses arbitrages.

E. PASTUREL

Les demandes émanant de l'IAE et de Polytech seront étudiées le cadre du dialogue de gestion 2023, en vue d'une ouverture de concours en septembre 2024.

La délibération suivante est portée au vote.

« Le conseil d'administration approuve la proposition d'ouverture de concours d'enseignants chercheurs et IATS pour la session 2023 :

- *7 postes de professeurs*
- *13 postes de maitres de conférences*
- *19 postes pour les agents IATS*

Ainsi que 2 recrutements réservés BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) IATS.»

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**b. Rapport social unique 2021 (présenté en CT et en CP)
(délibération)****I. PARISSIS**

Ce qui s'appelait autrefois le « bilan social » a été remplacé par une base de données sociales consultable à la demande et par un rapport social unique alimenté par ces données. Ce n'est donc pas simplement une question de vocabulaire, car cela représente une charge de travail supplémentaire. La DRH doit en effet calculer près de 200 indicateurs, dont certains préexistaient à ce nouveau dispositif et d'autres non. 128 ont déjà été calculés.

E. PASTUREL

Effectivement, auparavant le bilan social s'appuyait sur des indicateurs propres à l'établissement. Le ministère se contentait d'indiquer de grandes orientations, mais depuis la mise en place de ce nouveau dispositif le ministère impose, pour ainsi dire, 200 indicateurs en définissant clairement les règles de calcul. Cela est une bonne chose, car cela permettra d'obtenir des données comparatives entre établissements.

Sur ces 200 indicateurs cibles, le ministère en imposait 42 cette année, l'INP en a produit 128 et n'est pas donc déjà pas très loin de la cible. Par ailleurs, nous avons également souhaité conserver certains anciens indicateurs en plus de ceux imposés par le ministère.

L'objectif du ministère est de pouvoir consolider les données au niveau national.

I. PARISSIS

Les différents indicateurs sont classés par grandes thématiques. Ils concernent notamment les effectifs, la formation, la rémunération, les accidents du travail, le télétravail ou encore le handicap.

E. PASTUREL

Une planche de synthèse reprend les indicateurs clés qui permettent de résumer brièvement les principaux chiffres concernant Grenoble INP - UGA. Celle-ci est normalement disponible sur le site internet de l'institut.

La délibération suivante est portée au vote.

« Le conseil d'administration approuve le rapport social 2021. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**c. Revalorisation du barème de rémunération des contractuels de
recherche (présenté en CT et en CP) (délibération)****I. PARISSIS**

Ce point concerne les personnels de recherche qui sont, par définition, des CDD non CDIable. Ils sont engagés pour 6 ans maximum dans un laboratoire. Ce sont souvent des post-doctorants ou, plus rarement, des personnes plus expérimentées.

Les revalorisations se faisaient jusqu'à maintenant à la tête du client. Le cadrage proposé repose sur deux points qui consistent d'une part à revaloriser les grilles de 3,5 % pour les mettre en conformité avec la revalorisation du point d'indice et, d'autre part, à mettre en place une possibilité de dérogation jusqu'à 15 % du plafond pour s'aligner sur les grilles du CNRS qui peuvent parfois être de 20 % supérieures à celle de Grenoble INP - UGA.

Ce second point est un peu nouveau : il s'agit d'apporter, à la demande des laboratoires, un peu de souplesse dans le système de rémunération, en leur permettant de déroger aux plafonds fixés pour leur permettre de recruter des chercheurs confirmés sur des sujets très pointus.

Enfin, en cas de besoin, il est possible de déroger encore à ces 15 % pour aller jusqu'à 30 %, mais, dans ce cas, une délibération du conseil scientifique restreint (CSR) est nécessaire.

E. PASTUREL

Ce point comprend donc trois sujets qui sont :

- La revalorisation globale de 3,5 % ;
- La mise en place d'un système de majoration pouvant aller jusqu'à 15 % ;
- La modification du dispositif de majoration pour les chercheurs confirmés jusqu'à 30 %, sous réserve d'un avis du CSR.

Y. DELANNOY

L'augmentation était motivée par la volonté de rattraper en partie l'écart par rapport aux grilles du CNRS. Où en sommes-nous de ce point de vue ?

I. PARISSIS

La majoration de 15 % permet de remonter à peu près au niveau du plafond du CNRS.

Y. DELANNOY

Pourquoi, dans ce cas, n'avons-nous pas prévu d'emblée une augmentation des grilles de 15 % ?

I. PARISSIS

Effectivement, il s'agit là d'une mesure d'urgence qui permet de répondre à la demande des laboratoires. L'UGA a d'ailleurs passé exactement la même délibération pour faire face à ces demandes urgentes, mais les grilles feront prochainement l'objet d'une nouvelle révision.

L. TERRIER

Les points deux et trois reviennent à proposer une dérogation pour pouvoir recommencer à rémunérer à la tête du client. Cela est donc contradictoire par rapport à la motivation affichée de la démarche.

Par ailleurs, pour faire face au problème d'attractivité, il est beaucoup plus efficace de revoir tout simplement le barème qui, manifestement, n'est pas adapté, plutôt que de prévoir des possibilités de déroger à tous les niveaux, sur lesquelles aucun contrôle n'est pas possible et qui seront source d'inégalités.

I. PARISSIS

Ces dérogations ne sont certes pas la panacée, mais elles visent à répondre à un besoin. Il serait en effet plus facile de répondre non à toutes les demandes de dépassement, mais le problème est qu'il faut pouvoir valoriser les postes sur lesquels il existe un vrai besoin selon les sujets.

L. TERRIER

Je ne dis pas qu'il faut s'en passer, mais qu'il est nécessaire d'avoir un barème clair.

I. PARISSIS

Pour l'instant, la grille reste la même, mais on s'autorise simplement à aller jusqu'à 15 % au-delà du plafond actuel.

S. MANCINI

Qui prendra la décision de déroger ?

I. PARISSIS

À l'heure actuelle, entre le plancher et le plafond, il n'existe aucun contrôle : chaque laboratoire est libre de définir arbitrairement le montant de la rémunération des chercheurs.

S. MANCINI

Pourquoi, dans ce cas, afficher cette liberté comme une dérogation au lieu de simplement relever le plafond ? Augmentons tous les plafonds de 15 %.

I. PARISSIS

C'est probablement ce que nous ferons, après discussion avec l'UGA.

E. PASTUREL

Cela se fera en deux temps. Il faut considérer cette mesure comme temporaire.

L. TERRIER

Le plafond actuel est de 3 635 euros. Si l'on ajoute 15 %, cela fait 4 180 euros, ce qui correspond à la dernière catégorie. Avec ces nouveaux plafonds, les quatre barèmes se chevauchent et cela devient illisible.

I. PARISSIS

Effectivement, c'est pourquoi les grilles seront révisées prochainement, mais de manière coordonnée avec l'UGA.

I. GUILLAUME

Je suis surprise d'apprendre qu'il est question d'augmenter ces barèmes pour des questions d'attractivité. D'habitude j'entends plutôt parler d'un problème d'attractivité de la France vis-à-vis de l'étranger.

La délibération suivante est portée au vote.

« Le conseil d'administration approuve

1— Le principe de revalorisation de 3,5 % des jeunes chercheurs niveau 1, niveau 2, niveau 3 et chercheurs confirmés en place et pour les nouveaux recrutements, à compter du 1er janvier 2023 et donc le nouveau barème présenté.

2— Le principe de pouvoir déroger pour les jeunes chercheurs niveau 1, niveau 2 et niveau 3 recrutés à compter du 1er janvier 2023 au plafond de rémunération pour chacune de ces catégories et ce dans une limite maximale de 15 % de la valeur du plafond.

3— Le principe de maintenir pour les chercheurs confirmés la possibilité de majoration du plafond de rémunération dans la limite de 30 %, sous réserve de l'accord du Conseil scientifique restreint, si majoration supérieure ou égale à 16 %. »

La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2 est adoptée à la majorité, avec 3 voix contre et 6 abstentions.

La délibération 3 est adoptée à la majorité, avec 3 voix contre et 6 abstentions

d. Mise en œuvre de la nouvelle grille des catégories B pour les contractuels (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

e. Mise à jour de la rémunération des agents publics IATS et contractuels de recherche participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

VI. Affaires réglementaires

a. Nomination d'un représentant élu du conseil d'administration de Grenoble INP - UGA au conseil de la Prépa des INP (délibération)

C. GROS

Au conseil d'administration d'octobre, la même demande avait été formulée pour le département des enseignements transversaux (DET). Le règlement intérieur prévoit bien qu'un membre du conseil d'administration, désigné en son sein, soit membre de droit de la Pépa des INP. Une candidature a été reçue. Il s'agit de celle de Guillaume PARRY.

Y. MARECHAL

Guillaume PARRY est enseignant-chercheur dans le domaine des matériaux métalliques à PHELMA. Pourquoi lui ? Parce qu'il est très impliqué dans l'enseignement, notamment en enseignant à la Prépa, et parce qu'il s'est désigné de manière très spontanée pour assumer cette fonction.

Grenoble, le 15 décembre 2022

S. PIGNARD

Il a en effet enseigné à la Prépa depuis 2006 et à PHELMA depuis 2018. Sa candidature est donc assez naturelle.

La délibération suivante est portée au vote.

« *Le conseil d'administration approuve la nomination de Guillaume PARRY comme représentant du conseil d'administration de Grenoble INP – UGA au conseil du département de la Prépa des INP.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Action sociale : subventions de la restauration pour les agents (présenté en CT et en CP) (délibération simplifiée)

Ce point a été traité en commission permanente.

c. Mise à jour de la politique voyage (présenté en CP) (délibération simplifiée) Vice-présidence CA

Ce point a été traité en commission permanente.

VII. Retour sur délégations du CA à l'Administrateur général (présenté en CP) (pour information)

C. GROS

Les membres du conseil d'administration ont reçu les documents relatifs à ce point.

VIII. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (tour de table)

I. GUILLAUME

Le prochain conseil d'administration aura lieu en mars. Il faudra sans doute refaire un point à cette occasion au sujet de la mise en place du conseil des transitions dont le principe a été voté aujourd'hui.

R. DEREYMEZ

J'aimerais bien reprendre les visites des écoles.

C. GROS

Effectivement, nous ne l'avons pas mis à l'ordre du jour de ce conseil de décembre, car tout le monde est toujours très occupé à cette période. Néanmoins, les visites devraient reprendre prochainement.

Une demande lors d'un conseil d'administration précédent portait sur les partenariats de Grenoble INP. Ce sujet est toujours inscrit sur la liste de prochains sujets à aborder.

P. BENECH

J'ai oublié de présenter Mme BAYLE-GUILLEMAUD, qui vient de rejoindre ce conseil.

P. BAYLE-GUILLEMAUD

Effectivement, le Recteur m'a demandé de le représenter au sein de cette instance. Je suis actuellement directrice de l'institut de recherche interdisciplinaire de Grenoble (Irig) au CEA.

La séance est levée à 17 heures 25. Le prochain Conseil d'administration se réunira le jeudi 9 mars 2023 à 13 heures 30 et le jeudi 15 juin 2023 à 13 heures 30.